

ÉTUDIANTS ET PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

ERASMUS+

2017 - 2018



GUIDE

DE LA MOBILITÉ

ERASMUS+

www.univ-poitiers.fr



"Des savoirs & des talents"


1431
Université
de Poitiers



Erasmus+

LE PROGRAMME ERASMUS+

Le programme ERASMUS+ doit son nom au philosophe, théologien et humaniste Erasme de Rotterdam (1465-1536).

Erasme a vécu et travaillé dans de nombreuses villes européennes et a légué sa fortune à l'Université de Bâle qui en fit le premier fonds de mobilité académique.

LES BÉNÉFICES D'UNE MOBILITÉ ERASMUS+

Tous les témoignages concordent : effectuer une mobilité ERASMUS+ est profitable à bien des égards : sur le plan personnel, académique, professionnel et social. Effectuer une mobilité développe les capacités d'adaptation, d'autonomie et de communication interculturelle. Les progrès linguistiques sont incontestables et le bénéfice en terme d'insertion professionnelle est indéniable.



EFFECTUER UNE MOBILITÉ
ERASMUS+
EST PROFITABLE À
BIEN DES ÉGARDS

ERASME DE ROTTERDAM (1465-1536) >



////// SOMMAIRE

LE PROGRAMME ERASMUS+ ET LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES	4
LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE	5
LE PROGRAMME ERASMUS+ : C'EST QUOI ?	5
LE PROGRAMME ERASMUS+ ENSEIGNEMENT : POUR QUI ?	7
LE PROGRAMME ERASMUS+ ENSEIGNEMENT: LES FORMALITÉS	8
Inscription	8
Contrats à remplir et à signer avant votre départ	8
LE VOLET MOBILITÉ DE STAGE ERASMUS+	10
PROGRAMME ERASMUS+, SE PRÉPARER	11
Le choix de votre destination	11
Connaissances linguistiques	11
Le financement de votre séjour	13
Les assurances	15
Le logement	15
QUELQUES CONSEILS PENDANT LE SÉJOUR	16
LA MOBILITÉ DES PERSONNELS	17
LE FINANCEMENT DU SÉJOUR	18
ORGANISATION	19
LISTE DES COORDONNATEURS ERASMUS+	20



LE PROGRAMME ERASMUS + ET LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

La Direction des relations internationales de l'Université de Poitiers centralise toutes les informations relatives au programme ERASMUS+ pour les étudiants et les personnels. Ce service vous indiquera le nom des coordonnateurs ERASMUS+ (cf page 20) à contacter dans votre composante (UFR, école ou institut) ou service et les destinations proposées (cf dernière page de couverture).

Au cours de votre période de mobilité ERASMUS+, ce service répondra à toutes vos questions concernant la procédure à suivre, le paiement des allocations, les tests de langue et pourra servir de relais entre votre coordonnateur ERASMUS+ et vous.

UNIVERSITÉ DE POITIERS

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

15, rue de l'Hôtel Dieu
TSA 71117
86073 Poitiers cedex 9
Tél : +33 (0)5 49 45 45 25
Fax : +33 (0)5 49 45 30 39
Courriel : ri@univ-poitiers.fr

> **M^{me} Nathalie Barret**
Gestion de la mobilité des personnels
Tél : +33 (0)5 49 45 30 38

> **M^{me} Christine Robuchon**
Coordonnateur institutionnel
ERASMUS+

> **M^{me} Valérie Morteau**
Gestion des bourses
ERASMUS+
études et suivi des accords bilatéraux
Tél : +33 (0)5 49 45 45 25

> **M^{me} Martine Grosdenier**
Information ERASMUS+ stage
et dispositif Région
Tél : +33 (0)5 49 45 42 64

4 La liste des universités partenaires peut être consultée sur le site internet de l'Université de Poitiers, rubrique « international » en cliquant sur « accords internationaux ». <http://www.univ-poitiers.fr>

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

LE PROGRAMME ERASMUS+ : C'EST QUOI ?

Le programme ERASMUS+ Mobilité de l'enseignement supérieur s'inscrit dans les axes d'action et les objectifs fixés par le cadre stratégique «Éducation et formation 2020». ERASMUS+ est l'instrument financier de cette politique. C'est un programme d'action interuniversitaire dont l'objectif est de promouvoir la mobilité des étudiants au sein des 28 pays membres de l'Union européenne et des 5 pays tiers participants au programme : Islande, Lichtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.



Le programme ERASMUS+ s'applique à des séjours d'études et/ou à des stages professionnels en Europe (à l'exclusion d'activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme d'études). Les stages peuvent être combinés à une période d'études. Pour la période 2014-2020, l'Université de Poitiers a signé des contrats avec 300 universités européennes.

Le coordonnateur ERASMUS+ est votre enseignant responsable ERASMUS+ à l'Université de Poitiers (cf page 20). Il y a également un correspondant ERASMUS+ dans chaque établissement d'accueil.

Reconnaissance académique

La mobilité ERASMUS+ est reconnue comme partie intégrante du cursus de l'étudiant.

Afin de garantir la reconnaissance académique complète pour la période d'études effectuée dans l'établissement partenaire, le programme des cours suivi par l'étudiant à l'étranger doit être fixé avec le professeur coordonnateur ERASMUS+ à l'Université de Poitiers.

Ce contrat d'études doit être signé par votre composante (UFR, école ou institut), votre établissement d'accueil et par vous-même.



Les résultats obtenus (crédits ECTS) dans l'université d'accueil, s'ils sont satisfaisants, seront validés et pris en compte par l'Université de Poitiers pour l'obtention de votre diplôme. Chaque année, les composantes (UFR, école ou institut) proposent une réunion d'information concernant la mobilité ERASMUS+.

6 RENSEIGNEZ-VOUS ENTRE UN AN ET SIX MOIS AVANT VOTRE DATE ESCOMPTÉE DE MOBILITÉ.



LE PROGRAMME ERASMUS+ ENSEIGNEMENT : POUR QUI ?

Nouveauté :

possibilité pour les étudiants de bénéficier de 12 mois de mobilité études et/ou stage par cycle (Licence-Master- Doctorat).

Pour qui ?	Pour quoi faire ?	Durée par cycle (de date à date)
étudiant inscrit dans un cycle de l'enseignement supérieur : cycle court, licence, master, et doctorat.	> mobilité d'étude	> 3 à 12 mois
	> mobilité d'étude incluant une période de stage	> 3 à 12 mois
	> mobilité de stage	> 9 à 49 semaines

> Important

- le séjour d'études doit être de 3 mois (90 jours) minimum.
- pour la prise en compte des cycles, les mobilités effectuées en BTS ou DUT sont considérées comme mobilité du cycle de licence.

Critères d'éligibilité

Les étudiants doivent avoir la nationalité d'un des 34 états suivants :

- 28 états membres de l'Union européenne (UE)
- 5 pays tiers participants au programme : Islande, Lichtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

La Suisse ne participe pas au programme. Pour autant, les étudiants désirant effectuer une mobilité en Suisse pourront déposer un dossier de sélection auprès de leur UFR, école ou institut et bénéficier d'une aide versée par la Suisse.

> Important

Les étudiants étrangers non européens régulièrement inscrits à l'université peuvent participer au programme ERASMUS+.

La sélection académique

Le nombre de mobilités est limité. La sélection académique des candidats est du ressort exclusif du professeur ou du département de formation responsable de l'accord prenant en compte un ensemble de critères tels que les résultats de l'étudiant, sa connaissance de la langue du pays dans lequel il désire se rendre, sa motivation, son autonomie, etc.



LE PROGRAMME ERASMUS+ ENSEIGNEMENT : LES FORMALITÉS

INSCRIPTION

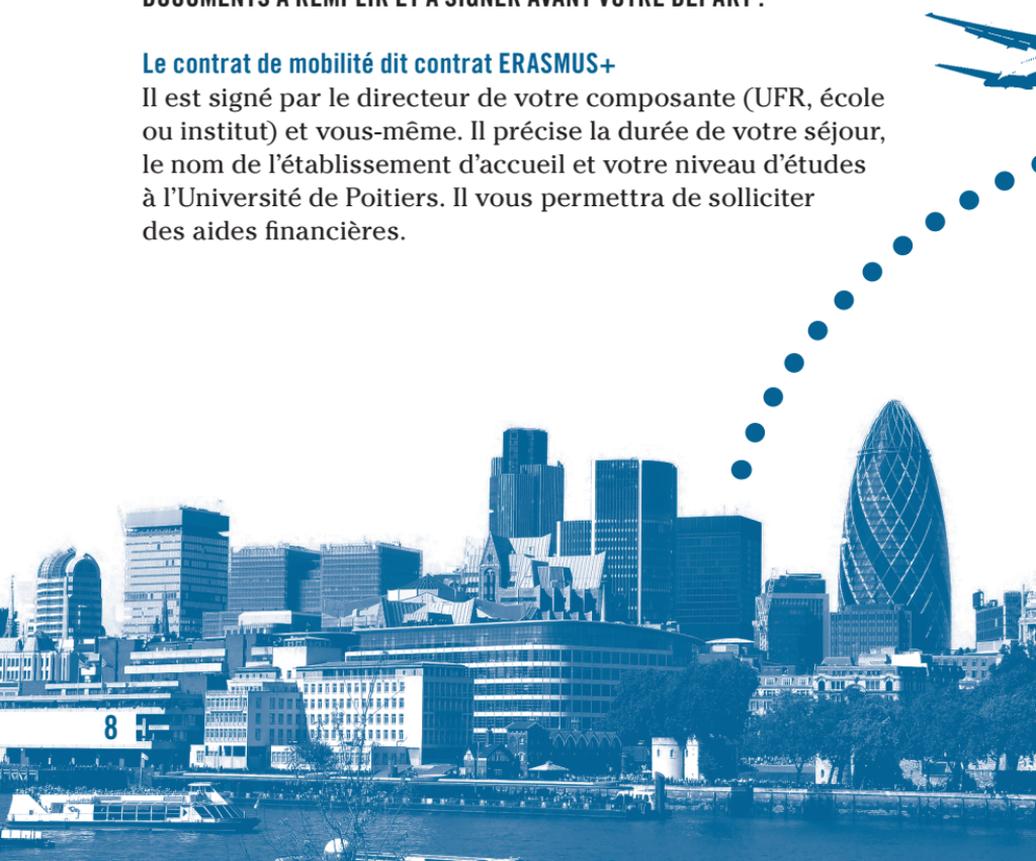
Pendant l'année universitaire au cours de laquelle vous effectuerez votre séjour dans l'université partenaire, vous devrez vous inscrire à l'Université de Poitiers et payer les droits réglementaires obligatoires. Vous aurez ainsi le statut d'étudiant ERASMUS+ qui vous permettra de vous inscrire gratuitement dans l'université d'accueil.

Vous recevrez une carte d'étudiant de cette université et pourrez ainsi suivre les cours choisis avec votre enseignant responsable ERASMUS+, puis passer les examens correspondants. Cet accord est conclu par la signature du contrat d'études.

DOCUMENTS À REMPLIR ET À SIGNER AVANT VOTRE DÉPART :

Le contrat de mobilité dit contrat ERASMUS+

Il est signé par le directeur de votre composante (UFR, école ou institut) et vous-même. Il précise la durée de votre séjour, le nom de l'établissement d'accueil et votre niveau d'études à l'Université de Poitiers. Il vous permettra de solliciter des aides financières.



Le contrat d'études

Il détermine les cours que vous aurez à suivre, le contrôle des connaissances que vous aurez à passer dans l'établissement d'accueil, ainsi que les modules qui seront validés à votre retour selon les principes de l'ECTS (système européen de transfert d'unités de cours capitalisables). Ce contrat sera signé, avant votre départ, par les coordonnateurs ERASMUS+ de votre composante (UFR, école ou institut), de l'université d'accueil, et par vous-même.

> Important

Sans ce contrat signé par toutes les parties vous ne pourrez pas effectuer votre mobilité ERASMUS+.



Les crédits ECTS (European Credits Transfer System)

Les universités européennes utilisent le système ECTS qui harmonise les cursus entre tous les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi, dans le cadre de l'ECTS, 60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études. En règle générale, 30 crédits équivalent à un semestre et 20 crédits à un trimestre d'études.

LE VOLET MOBILITÉ DE STAGE ERASMUS+

Ce programme permet aux étudiants d'effectuer un stage dans une entreprise située dans un des pays de l'UE et dans un des 5 pays tiers participant au programme : Islande, Lichtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine. Les étudiants désirant effectuer un stage en Suisse pourront déposer un dossier de sélection auprès de leur UFR, école ou institut. Les conditions pour participer à ce programme sont les mêmes que pour ERASMUS+ enseignement (condition de nationalité...). Il reste cependant quelques particularités.

Qui peut participer et quelle est la durée ?

Tout étudiant, à partir de la 1^{re} année d'études supérieures, dès lors que le stage est partie prenante du cursus, jusqu'au doctorat inclus et les jeunes diplômés de moins d'un an. La durée minimale est de **9 semaines** et la durée maximale est de **49 semaines**.

Quelle entreprise ?

Toute entreprise privée ou publique, située dans un des pays de l'UE ou dans un des 5 pays tiers participant au programme : Islande, Lichtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

Les documents à compléter avant le départ

- Convention de stage ERASMUS+ pour les consortiums.
- Contrat de formation et engagement qualité pour les stages étudiant ERASMUS+ signé par toutes les parties.

Les aides financières

Le programme ERASMUS+ stage est géré en Nouvelle-Aquitaine par un consortium piloté par le Conseil régional. L'allocation ERASMUS+ stage doit être demandée en renseignant le formulaire en ligne sur le site <https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>.

Le nombre d'allocations est **limité** ; avant d'en faire la demande, il faut donc vous renseigner auprès du correspondant ERASMUS+ stage de votre composante (UFR, école ou institut). Cette allocation est de 500€ par mois pour une durée de 49 semaines maximum.



UNE MOBILITÉ SE PRÉPARE

1 AN

AU MOINS

À L'AVANCE

Choisir sa destination

La première démarche à effectuer est de s'informer sur les destinations proposées. Il est utile de rencontrer votre professeur responsable pédagogique ERASMUS+ pour discuter avec lui du moment le plus opportun pour partir, de la durée, du programme de cours à suivre sur place, des examens à passer à l'Université de Poitiers ou à l'étranger, etc. Il restera votre interlocuteur privilégié.

Des manifestations ERASMUS+ sont également organisées à l'université pour permettre la rencontre avec des étudiants ayant déjà effectué une mobilité.

Connaissances linguistiques : ERASMUS+ OLS (Online Linguistic Support)

Le séjour ERASMUS+ vous permettra certainement **d'approfondir vos connaissances linguistiques**, mais une compréhension suffisante de la langue d'accueil est néanmoins nécessaire au départ.

Avant de partir, il est obligatoire de tester votre niveau de langue et de vous former (du niveau A1 à B2). Vous pourrez le faire gratuitement à partir d'une plateforme européenne en ligne pour l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le néerlandais, le grec, le polonais, le portugais, le suédois et le tchèque.

À votre retour, vous devrez de nouveau tester votre niveau de langue. Pour les autres langues, possibilités de suivre des cours intensifs dans les pays d'accueil. Se renseigner auprès de la Direction des relations internationales.

- **Pour bien se préparer, la Maison des Langues de l'Université de Poitiers :**
 - propose aux étudiants en partance, dans le cadre du programme ERASMUS+, **de parfaire ou d'approfondir leurs connaissances** en anglais, espagnol, italien et portugais.
 - propose une **certification pour l'anglais et l'espagnol gratuite aux étudiants** : le CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur).
 - propose une **unité d'enseignement (UE) libre « Préparation à la mobilité internationale »**. Cette UE qui compte pour 3 crédits ECTS vous donnera les clefs pour bien démarrer.
 - propose une **unité d'enseignement (UE) libre « Échanges interculturels »**. Cette UE qui compte 3 crédits ECTS vous permettra de rencontrer, aider et accompagner des étudiants internationaux.

Chaque année l'Université de Poitiers reçoit environ 300 étudiants ERASMUS+ de tous les pays d'Europe. N'hésitez pas à entrer en contact avec eux et à les rencontrer.



3, rue Shirin Ebadi - Bât. B19

86000 Poitiers

Tél. 05 49 45 45 91

<http://mdl.univ-poitiers.fr>

Le financement du séjour

L'allocation de mobilité est versée par l'Union européenne à Bruxelles, via l'agence ERASMUS+.

Avec le programme ERASMUS+, la bourse varie en fonction de la destination (groupe de pays) et du type d'activité.

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'étude	Mobilité de stage
Groupe 1	Autriche, Danemark, Finlande,	200 €/mois	350 €/mois
Pays avec un haut niveau de vie	France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume Uni	minimum	minimum
Groupe 2	Belgique, Croatie, République tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	150 €/mois	300 €/mois
Pays avec un niveau de vie moyen		minimum	minimum
Groupe 3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Macédoine	150 €/mois	300 €/mois
Pays avec un bas niveau de vie		minimum	minimum

Retrouvez plus d'informations sur le montant des aides sur le site de l'Université de Poitiers : www.univ-poitiers.fr/international/etudier-a-l-etranger/aides-financieres/

> Attention !!!

Cette allocation européenne est versée en deux fois par la Direction des relations internationales : 70 % du montant total au début du séjour et le solde au retour sur présentation d'une attestation de présence signée par l'université d'accueil et du rapport détaillé.

CES BOURSES SONT DES AIDES. 
ELLES NE COUVRENT PAS TOUTES
LES DÉPENSES DE VOTRE SÉJOUR

Un complément de la Région Nouvelle-Aquitaine est accordé aux étudiants ERASMUS+ inscrits à l'Université de Poitiers. Il est actuellement de 120 €/mois. Il doit être directement demandé par l'étudiant auprès du Conseil régional via le site <https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>.

- Si vous êtes boursier, une allocation complémentaire (AMI : aide à la mobilité internationale) du ministère de l'Éducation nationale de 400 €/mois vous sera attribuée quel que soit votre échelon (y compris l'échelon 0). Cette allocation ne couvre pas la totalité du séjour. La commission peut attribuer de 2 à 6 mois de bourses.

Allocation ERASMUS+ étudiants handicapés

- Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'une aide spécifique ERASMUS+ pour faciliter leur mobilité.

Un dossier doit être complété après votre sélection.

Le service relations internationales de votre composante (UFR, école ou institut) et le pôle handicap étudiant du service du développement social et de la diversité (SDSD) de l'Université de Poitiers peuvent vous aider dans cette demande.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA DIVERSITÉ

Pôle d'accueil des étudiants en situation de handicap

2 rue Marcel Doré - Bât. B13

TSA 91119

86073 Poitiers Cedex 9

05 49 36 64 64 / 05 49 45 47 51

sdsd.handicap@univ-poitiers.fr

> Important

Ces bourses sont des aides. Elles ne couvrent pas toutes les dépenses de votre séjour.

Pensez donc à prévoir, avant votre départ, une somme d'argent nécessaire pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour à l'étranger.

En moyenne, un étudiant ERASMUS+ dépense 650 à 700 €/mois. Ceci varie évidemment selon le pays d'accueil... et l'étudiant.

Les assurances

Votre responsabilité civile est couverte par l'assurance de l'Université de Poitiers dans le cadre de vos activités étudiantes, même à l'étranger.

Pour les soins de santé, avant votre départ, vous devez vous procurer votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Il est également vivement conseillé d'adhérer à une assurance de type « tous risques » pour les accidents qui pourraient survenir en dehors des activités étudiantes.

Le logement

La recherche d'un logement vous incombe.

Le service international de l'établissement d'accueil peut vous aider dans ces démarches, mais les systèmes et le niveau de performance diffèrent énormément selon les destinations : certaines institutions ont des logements universitaires, d'autres « aident » dans la recherche d'un logement.

Renseignez-vous auprès de l'université d'accueil le plus tôt possible.

> Attention !!!

Vérifiez la qualité du logement ainsi que son éloignement par rapport à votre université d'accueil. Si vous êtes dans une famille d'accueil, renseignez-vous sur les habitudes afin d'éviter tout choc culturel et bien des surprises.



LA DIRECTION

DES RELATIONS INTERNATIONALES

RESTE À VOTRE DISPOSITION

SI VOUS SOUHAITEZ :



être mis en contact avec des étudiants de l'université déjà partis dans le pays où vous souhaitez effectuer votre séjour.



QUELQUES CONSEILS PENDANT LE SÉJOUR

> *Attention !!!*

Une fois sur place, n'oubliez pas que vous n'êtes pas chez vous et que vous aurez besoin d'un peu de temps pour maîtriser votre nouvel environnement. S'il s'agit pour vous d'une immersion culturelle, linguistique et académique, il vous faut néanmoins rester prudent.

Aussi, lorsque vous sortez le soir, pensez à vous déplacer en groupe et évitez de rentrer seul(e) lorsqu'il est tard.

TENIR UN JOURNAL SUR L'ÉVOLUTION

DE VOTRE SÉJOUR VOUS PERMETTRA

DE L'ÉVALUER



Durant toute la durée de votre séjour, il est important que vous restiez en contact avec votre coordonnateur pédagogique dans votre département/faculté d'origine à Poitiers.

À votre retour, l'Université de Poitiers pourra demander aux étudiants partis en séjour d'études ou de stage ERASMUS+ de faire partager leur expérience avec les futurs candidats au départ.

LA MOBILITÉ DES PERSONNELS

LE PROGRAMME ERASMUS+ POUR LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS (ENSEIGNANTS, PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES)

Tous les personnels de l'Université de Poitiers peuvent également bénéficier des opportunités offertes par le programme ERASMUS+ pour :

- Effectuer des missions d'enseignement,
- Renforcer les accords existants,
- Échanger les bonnes pratiques dans tous les métiers,
- Intégrer une équipe de recherche dans le cadre d'un partenariat.

> *Attention !!!*

Les conférences ne sont pas éligibles au titre de la mobilité de formation.

Pour qui ?	Pour quoi faire ?	Conditions
Personnels enseignants (y compris les doctorants sous contrat)	> Mission d'enseignement dans un établissement partenaire.	> Minimum 8 h d'enseignement pour une semaine de mobilité.
Personnels BIATSS	> Stage d'observation. > Formation dans un établissement partenaire ou autre organisation pertinente. > Participation à un cours structuré. > Staff training week.	> Minimum 2 jours.

Les week-ends et jours fériés ne sont pas comptabilisés SAUF s'ils sont travaillés ou correspondent à des jours de voyage.

LE FINANCEMENT DU SÉJOUR

L'Université de Poitiers versera aux personnels une enveloppe financière comprenant des frais de voyage et des frais de séjour :

Les frais de voyage sont calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence administrative et le lieu de destination (calculateur de distance ERASMUS+ : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm).

Destination	Montant forfaitaire
De 100 à 499 km	180 €
de 500 à 1999 km	275 €
de 2000 à 2999 km	360 € €
4000 à 7999 km	820 € €

Les frais de séjour sont calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination.

Pays de destination	Taux journalier
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suisse, Turquie	98 €
Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine	84 €
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	€
	70 € €

> **Important** : ces allocations ERASMUS+ n'ont pas vocation à prendre en charge le coût total de la mobilité. Avant le départ, estimez le coût réel des frais de séjour et de voyage. Si le budget prévisionnel dépasse l'allocation ERASMUS+ vous pouvez demander un complément à votre composante de rattachement.

////// ORGANISATION

Ces mobilités sont gérées par la Direction des relations internationales de l'Université de Poitiers en collaboration avec le secrétariat Relations internationales de chaque composante.

Deux appels à candidature sont lancés avec réponse avant mi-septembre pour une mobilité au cours du 1^{er} semestre et avant mi-janvier pour une mobilité au cours du 2nd semestre.

Critères de sélection

- Priorité donnée aux nouveaux candidats à la mobilité,
- Projet de formation : adéquation avec le projet professionnel des personnels BIATSS,
- Renforcement des accords.

Documents requis

Avant le départ :

- Contrat de mobilité d'enseignement signé par l'intéressé, l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil,
- Contrat de mobilité de formation signé par l'intéressé, l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.

Pendant le séjour :

- Faire signer l'attestation de présence ERASMUS+.

À l'issue du séjour :

- Remplir en ligne et soumettre le rapport final,
- Transmettre des pièces justificatives (par exemple les titres de transport) à la DRI.

LISTE DES COORDONNATEURS ERASMUS+

ENSIP

1 rue Marcel Doré - Bât. B1
TSA 41105
86073 Poitiers Cedex 9

M^{me} Lazard. Diplôme Energie
Tél. +33 (0)5 49 45 38 13
myriam.lazard@univ-poitiers.fr

M. Teychene. Diplôme Eau et génie civil
Tél. +33 (0)5 49 45 38 46
benoit.teychene@univ-poitiers.fr

M^{me} Vigneux. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 37 61
sophie.vigneux@univ-poitiers.fr

IAE / ICOMTEC

20 rue Guillaume VII Le Troubadour
TSA 61116
86073 Poitiers Cedex 9

M^{me} Berjon
Responsable pédagogique
Tél. +33 (0)5 49 45 44 33
sandrine.berjon@poitiers.iae-france.fr

M^{me} Cruz Barros. Gestion administrative
Tél. +33(0)5 49 45 42 57
lesly.cruz.barros@poitiers.iae-france.fr

M^{me} Bouchard. Stages
Tél. +33(0)5 49 45 44 91
rejane.bouchard@poitiers.iae-france.fr

IAE NIORT

M. Duchamp. Responsable pédagogique
Tél. +33(0)5 49 77 32 94
thierry.duchamp@univ-poitiers.fr

M^{me} Jouhanique. Stages
Tél. +33(0)5 49 77 05 91
sandrine.jouhanique@univ-poitiers.fr

IAE ANGOULÊME

M. Rampoux. Responsable pédagogique
Tél. +33(0)5 45 21 00 11
olivier.rampoux@univ-poitiers.fr

M^{me} Da Conceicao.
Tél. +33(0)5 45 21 00 11
sandrine.da.conceicao@univ-poitiers.fr

IUT D'ANGOULEME

4 avenue de Varsovie
16021 Angoulême Cedex

M^{me} Moreau. Gestion administrative
Tél +33 (0)5 45 67 32 08
beatrice.moreau@univ-poitiers.fr

M^{me} Caillet. Stages
isabelle.caillet@univ-poitiers.fr

IUT DE POITIERS (TOUS LES SITES)

Domaine universitaire
14 allée Jean Monnet - Bât. C8
TSA 41114
86073 Poitiers Cedex 9

M^{me} Montois. Gestion administrative
Tél +33 (0)5 49 45 34 77
laura.montois@univ-poitiers.fr

UFR DROIT ET SCIENCES SOCIALES

Campus • 2 rue Jean Carbonnier - Bât. A1 3^e étage
TSA 81100
86073 Poitiers Cedex 9

M. Correia. Chargé des relations internationales
vincent.correia@univ-poitiers.fr

M. Jean-Pierre Dionnet. Responsable RI
jean-pierre.dionnet@univ-poitiers.fr

M^{me} Jean. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 31 46
chantal.jean@univ-poitiers.fr

M^{me} Trambouze. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 31 69
maud.trambouze@univ-poitiers.fr

UFR LETTRES ET LANGUES

1 rue Raymond Cantel - Bât. A3
TSA 11102
86073 Poitiers Cedex 9

M^{me} Millon Zumstein. Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 45 32 39
isabelle.millon.zumstein@univ-poitiers.fr

M^{me} Marquand. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 32 39
nathalie.marquand@univ-poitiers.fr

M. Hérault. Gestion administrative
olivier.herault@univ-poitiers.fr

M^{me} Belot Roy. Stages
Tél. +33 (0)5 49 45 37 61
christine.belot.roy@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES DU SPORT

8 allée Jean Monnet - Bât. C6
TSA 31113
86073 Poitiers CEDEX 9

M. Dupuy. Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 45 40 42
olivier.dupuy@univ-poitiers.fr

UFR MÉDECINE — PHARMACIE

6 rue de la milétrie - Bât. D1
TSA 51115
86073 Poitiers Cedex 9

M^{me} Evain. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 49 39
johanna.evain@univ-poitiers.fr

M^{me} Diaz. Médecine. Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 44 43 85
veronique.diaz@univ-poitiers.fr

M. Olivier. Pharmacie. Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 45 45 92
jean.christophe.olivier@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES ÉCONOMIQUES

2 rue Jean Carbonnier - Bât. A1
TSA 81100
86073 Poitiers Cedex 9

M. Rogeon. Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 45 31 57
philippe.rogeon@univ-poitiers.fr

M^{me} Allix. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 31 92
marie.laure.allix@univ-poitiers.fr

IRIAF

Pôle universitaire de Niort
11 rue Archimède
79000 Niort

M^{me} Babin. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 24 64 59
fabienne.babin@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES

9 rue Charles Claude Chenou - Bât. B5
TSA 51106
86073 Poitiers Cedex 9

M. Naudin. Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 45 62 10
patrice.naudin@univ-poitiers.fr

M^{me} Simonneau. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 63 87
emmanuelle.simonneau@univ-poitiers.fr

M. Pacaud. Physique
Tél. +33 (0)5 49 49 64 46
jerome.pacaud@univ-poitiers.fr

M. Aveneau. Informatique
Tél. +33 (0)5 49 49 74 33
lilian.aveneau@univ-poitiers.fr

M^{me} Fontaine. Chimie
Tél. +33 (0)5 49 45 39 56
celine.fontaine@univ-poitiers.fr

M^{me} Richard. Biologie-Ecologie
Tél. +33 (0)5 49 36 64 07
freddie.jeanne.richard@univ-poitiers.fr

M. Helbert. EEA
Tél. +33 (0)5 49 49 65 80
david.helbert@univ-poitiers.fr

M. Lazzari. Géosciences
Tél. +33 (0)5 49 36 63 23
vincent.lazzari@univ-poitiers.fr

M. Louis. Mathématiques
Tél. +33 (0)5 49 49 68 94
pierre.yves.louis@univ-poitiers.fr

M. Bremand. Mécanique
Tél. +33 (0)5 49 49 65 30
fabrice.bremand@univ-poitiers.fr

M^{me} Seite. Biologie-Santé
Tél. : +33 (0)5 49 45 40 02
paule.seite@univ-poitiers.fr

M. Bois. Biologie-Santé
Tél. : +33 (0)5 49 45 39 00
patrick.bois@univ-poitiers.fr

ESPÉ

M^{me} Desormes. Chargée de mission RI
Tél. +33 (0)5 49 36 22 11
helene.desormes@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES HUMAINES ET ARTS

8 rue René Descartes – Bât. E15
TSA 81118
86073 Poitiers Cedex 9

M^{me} Tessier. Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 44 04
laure.tessier@univ-poitiers.fr

M^{me} Groult. Géographie
Tél. +33 (0)5 49 45 47 18
marie.groult@univ-poitiers.fr

M. Avdeeff. Sociologie
alexis.avdeeff@univ-poitiers.fr

M^{me} His. Musicologie
Tél. +33 (0)5 49 45 45 28
isabelle.his@univ-poitiers.fr

M. Sauzeau. Histoire
Tél. +33 (0)5 49 36 64 89
thierry.sauzeau@univ-poitiers.fr

M. Michel. Histoire de l'art
Tél. +33 (0)5 49 45 45 44
vincent.michel@univ-poitiers.fr

M. Dauman. Psychologie
nicolas.dauman@univ-poitiers.fr

M. Gérard. Philosophie
Tél. +33 (0)5 49 45 44 69
vincent.gerard@univ-poitiers.fr

LISTE DES PAYS PARTICIPANTS

Pays membres de l'Union européenne

Allemagne
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
France
Finlande
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Slovaquie
Slovénie
Suède

Pays tiers participant au programme

Islande
Lichtenstein
Norvège
Turquie
Ancienne République Yougoslave
de Macédoine

www.univ-poitiers.fr



“Des savoirs & des talents”

